



Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Dichromate de potassium 0,25 N dans 50% d'acide sulfurique

Numéro de Produit: R6070010

Autre Identification des Numéros de Produit: R6070010-1C, R6070010-500C

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company

Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Inhalation	Catégorie 2	H330	P260, P271, P285, P304+P340, P310, P320, P403+P233, P405, P501
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 1	H318	P280, P305+P351+P338, P310
Sensibilisant respiratoire	Catégorie 1	H334	P261, P285, P304+P341, P342+P311, P501
Sensibilisant cutané	Catégorie 1	H317	P261, P272, P280, P302+P352, P332+P313, P321, P363, P501
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1	H340	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Matière corrosive pour les métaux	Catégorie 1	H290	P234, P390, P406
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 3	H402	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 3	H412	P273, P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Fiche de Données de Sécurité

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P310	Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.).
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux Approximativementnants.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

Fiche de Données de Sécurité

P501 Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
Acide sulfurique	H ₂ SO ₄	98.07 g/mol	7664-93-9	60.09
eau	H ₂ O	18.01 g/mol	7732-18-5	39.10
Dichromate de potassium	K ₂ Cr ₂ O ₇	294.18 g/mol	7778-50-9	0.82

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Le contact avec les yeux provoque une lésion des tissus et la cécité.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Le contact avec la peau provoque des brûlures, des boursuflures, la nécrose locale, et des ulcérations de la membrane. Brûlure au deuxième ou troisième degré.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas provoquer de vomissements. Donnez une grande quantité d'eau. Appelez immédiatement un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Liquide corrosif. Provoque de graves brûlures. Le contact avec les yeux cause des lésions tissulaires et la cécité. L'ingestion provoque la corrosion de la muqueuse de la bouche, de la gorge et de l'œsophage avec un inconfort et des douleurs à l'estomac. En cas d'ingestion, diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir. Contacter immédiatement un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact pendant au moins 15 minutes. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer à l'eau, car le contact avec l'eau génère de la chaleur. Contient un composé de chrome hexavalent, qui est un cancérigène connu. CONTACT AVEC LES YEUX: Le contact avec les yeux cause des lésions tissulaires et la cécité. CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact avec la peau provoque des brûlures, des ampoules, une nécrose locale et une ulcération de la membrane. Les brûlures peuvent être au 2ème ou 3ème degré. EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ: Peut affecter la peau, le foie, les reins et le sang.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirez à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Si possible, essuyez les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer les zones de contact avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer immédiatement avec de l'eau générera une grande quantité de chaleur au contact de l'acide sulfurique. Appelez un médecin. Jetez le chiffon en trempant dans l'eau. Neutraliser la solution de trempage avec une

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Produit chimique sec, mousse, ou dioxyde de carbone. Réagit avec l'eau produisant de la chaleur et des gaz toxiques.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Non combustible. Agent déshydratant puissant, qui peut, au contact, provoquer l'inflammation des matières finement divisées. La réaction avec les métaux peut provoquer du gaz d'hydrogène. Lors d'un incendie, des oxydes de soufre peuvent se dégager.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection spéciale et un appareil respiratoire autonome à pression positive. Une protection en caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, Néoprène, polyéthylène, chlorure de polyvinyle, Téflon, Viton ou Saranex est recommandée.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.



Fiche de Données de Sécurité

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Garder l'eau à l'écart du rejet. Arrêter ou contrôler la fuite, si cela peut être fait sans risque excessif. Contrôler le ruissellement et isoler le matériel déchargé pour une élimination appropriée.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Ne pas mélanger avec les bases. Le contact avec l'eau génère de la chaleur.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Acide sulfurique (7664-93-9)	TWA	USA	1 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide sulfurique (7664-93-9)	TLV-TWA	USA	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Dichromate de potassium (7778-50-9)	PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de potassium (7778-50-9)	TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de potassium (7778-50-9)	TLV-STEL	USA	"0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Dichromate de potassium (7778-50-9)	TLV-TWA	USA	"0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Dichromate de potassium (7778-50-9)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)" As Chromates [RR-01554-3]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Dichromate de potassium (7778-50-9)	TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Dichromate de potassium (7778-50-9) PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de potassium (7778-50-9) PEL	USA	5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de potassium (7778-50-9) TWA	USA	5 µg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de potassium (7778-50-9) PEL-Ceiling	USA	0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Dichromate de potassium (7778-50-9) TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de potassium (7778-50-9) PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de potassium (7778-50-9) PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de potassium (7778-50-9) TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de potassium (7778-50-9) PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de potassium (7778-50-9) TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Dichromate de potassium (7778-50-9) TLV-TWA	USA	0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Dichromate de potassium (7778-50-9) TLV-STEL	USA	0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

8.2. Controles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

Protection Respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide orange

État Physique: liquide

Odeur: Inodore

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: < 1

Point de Fusion / Congélation: Approximativement -20°C

Point d'Ébullition Initial / Plage: Approximativement 140°C - Approximativement 140°C

Point de Rupture: Données non disponibles

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: 1.5

Solubilité: miscible

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Organiques, chlorates, carbures, fulminates, picrates, alcalins, agents réducteurs, nitrates, acide acétique, agents oxydants, métaux.



Fiche de Données de Sécurité

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

Mortel par inhalation Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, orale, rat : 2140 mg/kg (acide sulfurique), détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. CL50, Inhalation, Rat : (acide sulfurique) 510 mg/m³/2H, aucun effet toxique noté. DL50, orale, rat : 25 mg/kg (dichromate de potassium), effets comportementaux et sensoriels notés. DL50, dermique, lapin : 14 mg/kg (bichromate de potassium) effets respiratoires, gastro-intestinaux et cutanés observés.

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

Sensibilisation Respiratoire:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Sensibilisation de la Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

Peut induire des anomalies génétiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Cancérogénicité:

Peut provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 1 L, 500 mL

Numéro des NU: UN2922

Nom d'Expédition: Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (Sulphuric Acid, Potassium Dichromate)

Classe de Danger: 8 (6.1)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



Fiche de Données de Sécurité

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 1 L, 500 mL

Numéro des NU: UN2922

Nom d'Expédition: Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (Sulphuric Acid, Potassium Dichromate)

Classe de Danger: 8 (6.1)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 1 L, 500 mL

Numéro des NU: UN2922

Nom d'Expédition: CORROSIVE LIQUIDS, TOXIC, N.O.S. (sulphuric acid, potassium dichromate)

Classe de Danger: 8 (6.1)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): 5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): EPCRA RQ de 1000 lb

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): 1000 lb TPQ

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisation de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): QR final de 10 lb; 4,54 kg final RQ

Fiche de Données de Sécurité

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiques

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Concentration de minimis de 1,0% (aérosols acides, y compris brouillards, vapeurs, gaz, brouillard et autres formes aéroportées de toute taille de particules)

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Extraordinairement dangereux

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Présent

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Danger environnemental

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Environmental hazard (listed under Sulfuric acid)

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Present (listed under Sulfuric acid)

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8];

"Present (also regulated under Dichromates)" As Bichromates [RR-01620-6]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "Environmental hazard; Special hazardous substance" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];

"Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];

"Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Danger environnemental

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Danger environnemental; Substance dangereuse spéciale

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Présent

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Present (also regulated under Dichromates)

Fiche de Données de Sécurité

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): cancérigène; corrosif; réactif - deuxième degré

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): sn 1761

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): SN 1761 500 lb TPQ

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): sn 1762

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "carcinogen" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "sn 3575" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0];

"sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): cancérigène

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): cancérigène; mutagène

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): sn 1564

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): sn 2245

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): sn 3575

15.8. Proposition de la Californie 65

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): "carcinogen, 3/14/2003" As Strong inorganic acid mists containing sulfuric acid [RR-03978-1]

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): carcinogen, 3/14/2003

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "carcinogen, 2/27/1987" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "developmental toxicity, 12/19/2008" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "female reproductive toxicity 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): "male reproductive toxicity, 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): cancérigène, 2/27/1987

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): developmental toxicity, 12/19/2008

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): female reproductive toxicity 12/19/08

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): male reproductive toxicity, 12/19/08

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent (LIS)

eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Présent (LIS)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Present (ACTIVE)

eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): Present [R] (ACTIVE)

Fiche de Données de Sécurité

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): 231-639-5

eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

Dichromate de potassium (CAS # 7778-50-9): 231-906-6

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Peut être corrosif pour les métaux Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Mortel par inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux Approximativementnants.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Fiche de Données de Sécurité

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

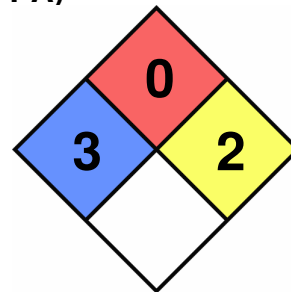
Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 3
Inflammabilité: 0
Réactivité: 2
Danger Spécial:



16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2023-09-11

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.